

Rueil-Malmaison, le 8 avril 2021

Assemblée générale des actionnaires de VINCI du 8 avril 2021

- Approbation de l'ensemble des résolutions
- Dividende au titre de l'exercice 2020 : 2,04 euros par action, payable en numéraire le 22 avril 2021
- Renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Yannick Assouad, administrateur référent, et de Mme Graziella Gavezotti
- Adhésion des actionnaires à l'ambition environnementale du Groupe, une première en France

L'assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI s'est réunie le 8 avril 2021 au siège social de la société à Rueil-Malmaison, sous la présidence de Xavier Huillard, président-directeur général. Elle s'est tenue à huis clos en raison de l'épidémie de Covid-19.

Avec un quorum de 65,66 %, l'assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises, dont :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- la distribution d'un dividende de 2,04 euros par action au titre de 2020. Le détachement du coupon interviendra le 20 avril 2021, pour un paiement entièrement en numéraire le 22 avril 2021 ;
- le renouvellement pour une durée de quatre ans des mandats d'administrateurs de Mme Yannick Assouad, administrateur référent, et de Mme Graziella Gavezotti.

Le plan de transition environnementale proposé par le Groupe a reçu une approbation quasi-unanime de ses actionnaires, une première en France.

Le résultat des votes ainsi que la vidéo de l'assemblée générale seront disponibles prochainement sur le site internet du Groupe (www.vinci.com).

Prochains rendez-vous :

- 14 avril 2021 : publication du trafic VINCI Autoroutes et VINCI Airports du 1^{er} trimestre 2021
- 22 avril 2021 : information trimestrielle au 31 mars 2021

À propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant plus de 217 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. www.vinci.com